Participation Citoyenne

trois-rivières

CONSULTATION AUPRÈS DES COMMERÇANTS

Encadrement des sacs d'emplettes à usage unique

Document d'information

Mise en contexte

Dans plusieurs villes du Québec, les sacs d'emplettes sont identifiés comme un problème environnemental majeur. Lorsqu'ils sont abandonnés dans l'environnement, les sacs de plastique causent différents problèmes comme la contamination des habitats fauniques et peuvent causer des bris aux équipements de pompage.

Depuis la fin 2019, le comité du développement durable et de l'environnement de la Ville de Trois-Rivières évalue la possibilité de réglementer les sacs d'emplettes de plastique et de papier.

Un sondage réalisé en 2021 indique que **78 % des citoyens seraient d'accord avec le bannissement des sacs d'emplettes de plastique à usage unique** dans tous les commerces. Une consultation réalisée auprès des entreprises a également permis de déterminer que **75 % des commerçants seraient en accord avec une telle mesure**.

Le sondage auprès des citoyens a également permis de déterminer que **72 % des citoyens seraient prêts à payer un montant variant entre 10 et 25 sous pour pouvoir utiliser un sac de papier** dans un commerce. La consultation réalisée auprès des entreprises a permis de démontrer que **les commerçants sont fortement opposés à cette mesure**.

Quelques faits sur les sacs d'emplettes

Afin d'orienter sa prise de décision, la Ville de Trois-Rivières s'appuie notamment sur les données disponibles dans le rapport « Analyse de cycle de vie des sacs d'emplettes au Québec » réalisé en 2017 par le Centre international de référence sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) à la demande de RECYC-QUÉBEC.

L'analyse de cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation des impacts environnementaux et économiques potentiels d'un produit, d'un procédé ou d'un service sur l'ensemble de son cycle de vie, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières jusqu'à la fin de vie.

Impact environnemental : sac de plastique et sac de papier

L'analyse de cycle de vie présentée dans le rapport du CIRAIG permet de comparer les impacts environnementaux ainsi que les coûts se rapportant à l'utilisation de différents types de sacs.

CRITÈRES	SAC DE PLASTIQUE CONVENTIONNEL	SAC DE PAPIER
SANTÉ HUMAINE	✓	✗
QUALITÉ DES ÉCOSYSTÈMES	✓	✗
UTILISATION DES RESSOURCES FOSSILES	✓	✗
ABANDON DANS L'ENVIRONNEMENT	✗	✓
COÛTS	Moins coûteux	Plus coûteux
ANALYSE	Par rapport aux trois premiers indicateurs, le sac de plastique conventionnel performe mieux que les autres sacs jetables étudiés. Par sa minceur et sa légèreté, étant conçu pour un usage unique, son cycle de vie nécessite peu de matière et d'énergie. Sa réutilisation comme sac à ordures en fin de vie contribue significativement à diminuer ses impacts.	Le sac de papier est un des sacs les moins performants parmi les sacs jetables étudiés. Dépendamment des scénarios d'utilisation, ils ont entre 4 et 28 fois plus d'impacts que le sac de plastique conventionnel sur les trois premiers indicateurs. Les sacs de papier sont toutefois parmi ceux qui performent le mieux par rapport à l'indicateur de l'abandon dans l'environnement.

Qu’en est-il des sacs réutilisables?

Les sacs réutilisables peuvent avoir un effet positif sur l’environnement dans la mesure où ils sont réutilisés de nombreuses fois. Dépendamment du scénario d’utilisation et du critère examiné, l’analyse du cycle de vie réalisée par le CIRAIG démontre qu’il faut les utiliser entre 11 et 98 fois pour avoir un impact positif sur l’environnement par rapport à l’utilisation d’un sac de plastique conventionnel.

À titre d’exemple, dans le cas de grosses épiceries hebdomadaires, il faudrait utiliser assidument les sacs réutilisables standards entre quatre mois et un an et demi afin que les impacts environnementaux du cycle de vie soient équivalents à ceux d’un sac de plastique conventionnel.

Le bannissement des sacs de plastique : une solution?

Le rapport du CIRAIG procède à l’évaluation des impacts environnementaux que pourrait avoir le bannissement des sacs de plastique jetables. Selon leur analyse, le bannissement des sacs de plastique conventionnels, s’il n’est pas accompagné d’une tarification des autres options jetables tolérées, amènerait une amélioration concernant l’indicateur « abandon dans l’environnement ».

Toutefois, il est incertain que ce bannissement amènerait une amélioration des autres indicateurs, c’est-à-dire : santé humaine, qualité des écosystèmes et utilisation des ressources fossiles. Pour avoir un impact positif sur ces derniers, il faudrait que le plastique épargné grâce au bannissement des sacs de plastique ne serve pas à produire de nouveaux produits de plastique jetables et que les sacs réutilisables soient utilisés de manière assidue comme option de remplacement.

Qu’en pensez-vous?

La Ville de Trois-Rivières souhaite échanger avec les commerçants qui utilisent des sacs de plastique ou de papier à usage unique dans le cadre de leurs opérations. Deux séances de consultation virtuelle sont organisées afin de discuter des pistes de solution qui sont actuellement à l’étude :

1. Consultation virtuelle sur le bannissement des sacs de plastique à usage unique
   14 octobre – 8 h à 9 h 30

2. Consultation virtuelle sur la mise en place d’une redevance sur les sacs de papier
   29 octobre – 8 h à 9 h 30

Il est également possible pour la population et les commerçants intéressés de déposer une communication écrite afin d’exprimer leur opinion sur le sujet. Pour en savoir plus, visitez le **v3r.net**.